

## FOR OPSEC 004 FORMATION PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES & LE HARCELEMENT SEXUEL

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Connaître les règles juridiques, la jurisprudence nécessaires pour mener à bien les diverses missions en qualité de représentant élu des salariés
- Mieux prendre en compte ses moyens d'action et les obligations en Droit Pénal du Travail face aux harcèlements et agissements sexistes
- Devenir acteur de la prévention pour sécuriser les salariés, son entreprise et son employeur

### **PUBLIC CONCERNE :**

Membre élu du CSE ou toute personne amenée à intervenir sur cette thématique en prévention des risques professionnels.

### **PREREQUIS :**

Aucun

### **METHODE PEDAGOGIQUE**

Notre méthode pédagogique prend en compte les connaissances initiales des stagiaires ainsi que leur « vision » du thème abordé, à travers :

- Des échanges où les apports théoriques sont confrontés aux réalités du terrain et aux expériences vécues par les participants.
- Des études de cas en salle et sur le terrain au cours desquelles les participants peuvent s'entraîner à analyser des problèmes, appliquer des méthodes, utiliser des outils.

Elle vise l'acquisition :

De connaissances culturelles sur le phénomène accident, son déroulement dans le contexte général et celui de l'entreprise

De méthodes d'analyse à priori et à posteriori

De pratiques relationnelles cohérentes par une compréhension du rôle du CSE dans le management de la sécurité au sein de l'organisation de l'entreprise.

Un livret sera remis à chaque stagiaire en fin de formation.

### **MOYENS ET ANIMATION PEDAGOGIQUES**

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papier et numériques

**Co animation par un Juriste (avocat) et un préventeur pour mixer les apports juridiques et opérationnels.**

### **MODALITE D'EVALUATION :**

Evaluation continue par le biais d'exercices, de QCM, d'études de cas ou de mises en situation.

### **DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :**

Feuille de présence signée par demi-journée, attestation de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage.

### **PROGRAMME**

Programme détaillé page suivante

### **ORGANISATION**

Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels Avocat
Effectif	4 à 10 stagiaires
Durée et lieu	1 journées (7 heures) – Dans nos locaux
Budget	295 € HT par stagiaire

## **PROGRAMME :**

### **Mise au point sur les dispositions juridiques liées au harcèlement sexuel : quelques rappels fondamentaux**

- Rappels concernant le Code du Travail et le Code Pénal conjugués et emmêlés (lois des 8 août 2012, 17 août 2015, 8 août 2016) et la loi Schiappa du 3 août 2018
- Assimiler les deux définitions du harcèlement sexuel
- Distinguer les agissements sexistes
- Savoir établir leurs liens avec le harcèlement moral et les discriminations interdites
- Se représenter les devoirs de l'employeur dans son obligation générale de sécurité

### **Définir le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?**

- Caractériser les agissements des harceleurs et des possibles victimes
- Appréhender les types de comportements de l'harceleur
- Prendre connaissance des défenses du présumé harceleur.
- Evaluer les conséquences du harcèlement/sexisme sur les victimes.
- Savoir garantir la protection des victimes et témoins.
- Faire le point sur les interdictions et, si violées, leurs sanctions.

### **Conséquences juridiques**

- Connaître, à travers l'étude de la jurisprudence, les conséquences juridiques pour les différents acteurs.

### **Quelles démarches mettre en œuvre en interne pour prévenir et protéger l'ensembles des acteurs d'agissements sexistes et d'harcèlement sexuel ?**

- Définir une procédure pour la prévention des risques d'agissements sexistes et de harcèlement.
  - Communication
  - Rôle de chacun
- Prévoir comment agir en cas de suspicion ou déclaration de plainte.
  - La mise en sécurité
  - L'enquête et ses suites.
  - La poursuite ou la reprise de l'activité